Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 078-257800037-20221005-DELIB_2022_028-DE

République Française

Département des Yvelines

Syndicat Mixte de la Base de Loisirs de Saint-Quentin en Yvelines

N°2022-D28

OBJET :
Demande crédits d'urgence Région : Acquisition de gilets et moteurs - Voile

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 05 octobre à 17h

Le Comité Syndical légalement convoqué pour la séance du 28 septembre 2022 n'a pu se réunir faute de quorum. Il est de nouveau convoqué ce jour avec le même ordre du jour et s'est tenu à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin en Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

Etaient présents :
Mesdames Chantal CARDELEC - Sandrine GRANDGAMBE (suppléante)
Monsieur José CACHIN

Etaient absents excusés :
Mesdames Colette GERGEN- Anne CAPIAUX- Sylvie PIGANEAU
Messieurs Nicolas DAINVILLE- Bertrand COQUARD – Othman NASROU – Ali RABEH

A donné pouvoir :
Monsieur NASROU à Monsieur CACHIN

CONSIDERANT que l'école de voile de l'ile de loisirs avec son plan d'eau de 120 hectares et sa flotte de plus de 150 embarcations est la plus importante des écoles de voile de la région parisienne ;

CONSIDERANT qu'elle accueille toute l'année, des pratiquants individuels (stage pour jeunes et adultes) et qu'elle poursuit le développement de son offre ;

CONSIDERANT que les gilets de sauvetage sont règlementairement indispensables à la pratique de l'activité de voile et qu'à l'occasion d'une visite de contrôle, à la mi-juillet, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines a considéré que des séries de gilets étaient non conformes et qu'il a été demandé, par conséquent, de les reformer sans délai ;

CONSIDERANT que par ailleurs, et compte tenu du développement de l'activité et du nombre de stages simultanés (complets plusieurs mois à l'avance) qu'il est nécessaire de se doter de 2 moteurs supplémentaires afin d'être en mesure d'assurer ces encadrements dans le respect de la règlementation et en toute sécurité dès l'automne 2022 ;

CONSIDERANT qu'il convient dès lors, de solliciter des crédits d'investissement en crédits d'urgence afin de se doter du matériel nécessaire permettant la pratique de l'activité voile en toute sécurité ;

CONSIDERANT qu'il convient dès lors, de solliciter des crédits d'investissement auprès de la Région Ile de France en crédits d'urgence, pour un montant de 14.500 € TTC pour l'acquisition de 133 gilets de sauvetage ainsi que 2 moteurs ;

Mbres en exercice : 9
Présents : 3
Suffrages exprimés : 3

LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

SOLLICITE des crédits d'investissement auprès de la Région Ile de France en crédits d'urgence, pour un montant de 14.500 € TTC pour l'acquisition de 133 gilets de sauvetage ainsi que 2 moteurs ;

AUTORISE le Président à signer tous documents utiles.

Fait à Trappes, le 05 octobre 2022
Le Président du Syndicat Mixte
José CACHIN

ILE DE LOISIRS SYNDICAT MIXTE St-QUENTIN-en-YVELINES